



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart,
Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric
Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAH, Joëlle Van den
Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel,
Victor Wiard, Nadège Bonny, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Odile Bury, *Échevin(e)* ;
Jan Verbeke, *Conseiller*.

Séance du 15.10.19

#Objet : Interpellation de M. Jos BERTRAND concernant l'abandon gênant des trottinettes, vélos de location et des scooters sur la voie publique.#

Séance publique

Je reviens sur mon interpellation du mois de mai dernier concernant l'abandon gênant de trottinettes sur la voie publique et sur la réponse du Bourgmestre à mon interpellation. La raison en est le fait que le problème ne s'atténue pas, mais plutôt s'aggrave, mais aussi le fait que diverses communes comme Ixelles et Evere annoncent des mesures pour y remédier. Je voudrais savoir où nous en sommes aujourd'hui - six mois plus tard - dans la prise en charge de ce problème. Quelles sont les conclusions des discussions, des observations et des consultations avec la Région et les autres communes ? Je constate également qu'entre-temps d'autres véhicules partagés viennent s'ajouter à la problématique, tels que des scooters partagés, qui sont également laissés un peu partout sur la voie publique, en stationnement gênant.

Dans sa réponse du 21 mai, le Bourgmestre a indiqué que le problème avait été soulevé à plusieurs reprises lors de la Conférence des Bourgmestres. Pourrions-nous avoir des informations sur l'échange de points de vue au sein de celle-ci ? Que comptent faire les différents Bourgmestres et la Région pour résoudre ce problème ?

J'ai appris qu'il a été demandé aux communes d'indiquer les endroits où l'utilisation et/ou le stationnement des véhicules partagés devraient être interdits. J'ai appris également qu'à la Ville de Bruxelles, 15 agents assureront le suivi du respect de cette interdiction. J'ai appris qu'Evere et Ixelles prévoient des emplacements de parking spéciaux. J'ai également lu qu'il y a des concertations régulières avec les opérateurs.

Pourrais-je dès lors savoir où nous en sommes avec ce problème dans notre commune.

La commune a-t-elle communiqué à la Région des endroits où l'utilisation et/ou le stationnement de trottinettes partagées devrait être interdits ? S'agit-il d'interdire l'utilisation de ces trottinettes ou d'interdire de les laisser sur la voie publique ?

Notre commune envisage-t-elle, comme Evere et Ixelles, des places de stationnement spéciales pour ces trottinettes ? Dans l'affirmative, où seraient-elles situées ?

Quels sont les résultats des concertations avec les communes et la Région ? Y a-t-il également eu des concertations avec les sociétés opératrices ?

Dans sa réponse du 12 mai, le Bourgmestre a également indiqué que l'éducation et la prévention sont prioritaires et que les trois gardiens de la paix doivent y veiller. De même, les écoles ont été invitées à signaler aux parents que l'utilisation des trottinettes partagées n'est possible qu'à partir de 18 ans. Quelles expériences pouvons-nous

en tirer ?

Enfin, j'apprends également que les sociétés dont des trottinettes partagées gêneraient le passage et porteraient atteinte à la sécurité, risquent une amende de 200 à 2.000 euros pouvant aller jusqu'à un retrait de leur licence d'exploitation. Est-ce bien exact et est-ce d'application dans notre commune ? En est-il de même pour les scooters et vélos partagés mal garés ?

Le Conseil prend connaissance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 17 octobre 2019

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze